

SEANCE DU 6 MAI 2021

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER, CRESPEL

Excusées : Mmes LAURENT, PIERRE

Secrétaire de séance : M. LEGRAIS-BOUCHER

Le Conseil Municipal, réuni exceptionnellement à la salle des fêtes de Servas, à huis clos compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 8 avril 2021.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Madame Laurence CHANET, 3^{ème} Adjointe, à compter du 27 avril 2021. Son remplacement sera évoqué plus tard, au cours de la séance.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

OBJET : EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE « BOZONNET »

Madame Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances, rappelle que, par délibération du 18 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession, par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain à la Commune de Servas, du tènement de la propriété « Bozonnet ».

Cette acquisition nécessitant un besoin de financement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 260 000 €.

La Commission « Finances », réunie le 19 avril 2021, a étudié les différentes propositions émises par les organismes financiers (la Banque Populaire, la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole).

L'Assemblée prend donc connaissance de l'offre la plus avantageuse proposée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet du contrat : acquisition de la propriété « Bozonnet »
 - Montant : 260 000 €
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Taux annuel : 0,65 %
 - Taux fixe pendant la durée de 15 ans avec première échéance anticipée
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur en une seule fois
 - Périodicité : annuelle

- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Montant des frais : 300 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

OBJET : RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT N° 08685660 « ACHAT BATIMENT 5 CHEMIN DE LONGCHAMP »

Madame Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances, rappelle que, par délibération en date du 5 mai 2014, un emprunt n° 08685660 d'un montant de 500 000 €, a été contracté auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, pour une durée de 15 ans, au taux de 2,58 %.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a été sollicitée pour la renégociation de ce prêt dont l'échéance est fixée au 30 octobre 2029.

Elle propose donc de mettre en place un nouveau prêt de substitution après règlement de l'échéance du 31 juillet 2021, au taux de 1,80 %, intégrant une commission de renégociation de 1,20 % sur le capital restant dû au 31 juillet 2021, soit 3 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation d'un nouveau prêt de substitution auprès de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet du contrat : « Achat Bâtiment 5 chemin de Longchamp »
 - Montant : 278 300,09 €, commission de renégociation incluse d'un montant de 3 300 €,
 - Durée du prêt : 8,25 ans
 - Périodicité : trimestrielle (nombre d'échéances 33)
 - Taux annuel : 1,80 %
 - Taux fixe
 - Mode d'amortissement : amortissement constant du capital
 - Montant des frais de dossier : 450 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

OBJET : RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT N° 08682406 « PARTICIPATION POUR BOURG-HABITAT TRX COMMERCES »

Madame Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances, rappelle que, par délibération en date du 28 mars 2014, un emprunt n° 08682406 d'un montant de 700 000 €, a été contracté auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, pour une durée de 15 ans, au taux de 2,92 %. Cet emprunt a fait l'objet d'une première renégociation au taux de 2,80 % avec prise d'effet au 24 avril 2016.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a été de nouveau sollicitée pour la renégociation de ce prêt dont l'échéance est fixée au 24 octobre 2029.

Elle propose donc de mettre en place un nouveau prêt de substitution après règlement de l'échéance du 24 juillet 2021, au taux de 1,80 %, intégrant une commission de renégociation de 1,20 % sur le capital restant dû au 24 juillet 2021, soit 4 620 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation d'un nouveau prêt de substitution auprès de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet du contrat : « Participation pour Bourg-Habitat Trx Commerces »
 - Montant : 389 619,91 €, commission de renégociation incluse d'un montant de 4 620 €,
 - Durée du prêt : 8,25 ans
 - Périodicité : trimestrielle (nombre d'échéances 33)
 - Taux annuel : 1,80 %
 - Taux fixe
 - Mode d'amortissement : amortissement constant du capital
 - Montant des frais de dossier : 450 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE A LA RENTREE 2021

Monsieur Ludovic CURT, Adjoint en charge de l'Ecole, indique à l'Assemblée que, depuis le 25 février 2021, suite au renforcement du protocole sanitaire, les horaires de la pause méridienne des maternelles ont été modifiés afin de mettre en place deux services de restauration pour accueillir tous les enfants inscrits à la cantine scolaire en respectant les contraintes de distanciation physique.

Cette décision a été prise en concertation avec toutes les parties : l'équipe pédagogique, les délégués de parents d'élèves, l'association les P'tites Fourchettes de Servas, l'agent responsable de la cantine et l'Inspecteur Académique qui a validé cette modification exceptionnelle des horaires de la pause méridienne des maternelles pour faciliter cette organisation.

Lors de la réunion du groupe de travail « cantine » du 30 mars 2021, la mise en place de deux services a été actée pour la rentrée de septembre 2021.

Pour que les élèves de maternelle retrouvent un temps d'enseignement de 3 heures le matin, les horaires de l'école (maternelle et élémentaire) devront donc être modifiés, à la rentrée de septembre 2021, de la manière suivante :

- Matin : 8h45 – 11h45 (accueil des enfants à partir de 8h35),
- Pause méridienne : 11h45 – 13h30,
- Après-midi : 13h30 – 16h30 (accueil des enfants à partir de 13h20).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces changements d'horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EST** favorable à la modification des horaires de l'école à la rentrée de septembre 2021, tel que proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de l'Inspection Académique.

Pour information : aucun retour négatif n'a été fait par les parents d'élèves suite au courrier transmis avant les vacances scolaires. La question se pose sur les activités périscolaires qui pourraient être proposées lors de la pause méridienne.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

- DP 001 405 21 D0013 : MASSON Christian / 157 rue des Aulnes / mur de clôture, clôture grillagée et terrasse
- DP 001 405 21D0014 : BOULOS Alexis / 142 rue des Aulnes / clôture
- PC 001 405 21D0006 : BOUCLAGHEM Ahmed / Val Roman 2 / maison individuelle
- PC 001 405 21D0007 : REYNAUD Vincent / 25 domaine des Granges / réfection mur d'enceinte côté voirie et création d'un abri voiture
- PC 001 405 21D0008 : TOMATIS Patrick / Val Roman 2 / maison individuelle
- PC 001 405 21D0009 : DUTEL Richard / 1557 chemin des Sauvagères / carport en prolongation du garage existant

Révision du PLU : état d'avancement

- La dernière réunion s'est tenue jeudi 29 avril 2021 en présence du cabinet d'urbanisme 2BR. Il s'agissait de la première réunion de travail pour la construction du PLU.
 - Explication de la fonction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : directives sur les 15 prochaines années.
 - Retour sur les diagnostics.
 - L'urbaniste a proposé à la commission Voirie 3 scénarii concernant les thématiques démographiques, économiques et foncières. Ces scénarii sont des outils comparatifs ayant pour objectifs de faciliter un arbitrage sur les thématiques structurantes du futur PLU. La commission devra alors se positionner après réflexion interne et transmettre cet arbitrage à l'urbaniste en amont de la prochaine réunion.
La Commission Urbanisme devra également travailler sur les zones à développer et sur le panachage de l'offre. A savoir que le taux de croissance de la population de notre commune pour ces 15 prochaines années est défini du fait qu'elle soit classée « Pôle Local Equipé » (présence de la gare).

Le cabinet 2BR n'assistera pas à la prochaine réunion de travail.

Modification simplifiée du PLU : état d'avancement

- Monsieur le Maire rappelle que le dossier de modification simplifiée du PLU a été mis à la disposition du public à compter du 15 mars 2021 pour une durée d'un mois. Aucune observation n'a été apposée sur le registre ouvert à cet effet durant cette période.

Les organismes publics associés ont émis les avis suivants :

- Département de l'Ain : favorable avec un rappel concernant la sortie du terrain à prévoir sur la voie communale et non sur la route départementale,
 - Chambre d'Agriculture de l'Ain : favorable,
 - Région AURA : favorable,
 - CA3B : favorable en précisant les enjeux de la qualité urbaine des centralités (densifier le centre bourg),
 - Préfecture de l'Ain : favorable avec une observation sur les craintes relatives à l'imperméabilisation des sols compte tenu du stationnement.
- Plusieurs artisans sont à la recherche de terrains. La CA3B a été sollicitée pour poursuivre le développement de la zone du Grand Etang.

POUR INFO

- Location de salle : pas de changement par rapport à la séance précédente.
Les contraintes d'accueil dans les lieux publics étant renforcées dans les derniers protocoles sanitaires, le Conseil Municipal décide :
 - de maintenir l'annulation des réservations de salles jusqu'à nouvel ordre.
 - de maintenir la réévaluation de cette décision à chaque Conseil Municipal en fonction des recommandations préfectorales.
 - que les futurs mariés ayant réservé une salle sur 2020, qui ont été contraints d'annuler, seront prioritaires pour les réservations sur 2021 sous réserve des traditionnelles animations d'associations locales.
 - que les AG d'associations communales respectant le nombre maximal de participants ainsi que les conditions et les gestes barrières qu'impose la pandémie actuelle peuvent se faire avec l'accord de Mr le Maire.

COMPTE RENDUS :

Serge GUERIN :

- Plans de circulation dans le quartier du « Val Roman » :
 - Trois scénarii ont été présentés aux habitants du quartier (rue des Erables, impasse du Grand Etang, rue des Aulnes et rue des Peupliers).
Le premier consistant à la mise en sens unique dans le sens Sud/Nord (Intermarché vers Village) est mis en test du 3 au 25 mai 2021.
Une pétition a été lancée par un habitant du quartier.
 - Les travaux de signalisation horizontale de l'impasse du Grand Etang ont été réalisés le 3 mai 2021.
- Vandalisme :
 - Une intrusion a eu lieu au sein de l'école de Servas dans la nuit du 28 au 29 avril 2021. Des dégradations mineures ont été constatées mais pas de vol. Un dépôt de plainte a été fait auprès de la Gendarmerie. Une rencontre avec cette dernière sera à prévoir pour étudier les différentes actions qui pourraient être mises en place, et notamment un système de vidéosurveillance. Monsieur Vincent Reynaud indique que le SIEA a pour projet la mise en place de ce service.
- Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :
 - Point sur la tenue des bureaux de vote
 - Une réunion sera à programmer avant les scrutins pour un petit rappel des procédures, notamment en ce qui concerne le dépouillement.
- Démission de Laurence CHANET :
 - Les Conseillers sont invités à réfléchir sur le devenir du poste d'Adjoint libéré suite à la démission de Laurence CHANET et des délégations qu'elle exerçait. La décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Locaux commerciaux :
 - Monsieur BOUCHISSE, locataire de la boulangerie, intéressé par l'achat du local ainsi que du matériel, sollicite la Commune pour l'établissement d'une offre de prix.
- Commémoration du 8 mai : Elle se tiendra à 9 h en présence de 3 élus (comme le préconisent les dernières recommandations sanitaires).

Christèle MAYOUSSIER :

- Commission Communale des Impôts Directes (CCID) : elle s'est tenue le 16 avril 2021, en présence d'un Inspecteur des Finances Publiques du Centre des Impôts Fonciers :
 - Information sur le déroulement de la Commission,
 - Avis de la CCID sur un bien sans maître,
 - Classement des constructions dans des catégories permettant le calcul des taxes afférentes aux propriétés.
- CCAS :
 - Alertes d'EDF sur des impayés d'électricité : en forte augmentation.
 - Repas du CCAS 2021: l'animation a été réservée.
 - Résidence Senior Partagée : projet intéressant mais pas assez abouti tel qu'il a été présenté le 12 avril.
 - UDAF : une réunion est programmée le 7 mai pour une éventuelle coopération future.
 - Remplacement de Nathalie FOURNIER-BERGERON toujours pas pourvu.

Marie-Laure PLISSONNIER :

- Problèmes de sécurité et de nuisances sonores liées à la circulation de motocross. Des personnes circulent sur la voie publique sans équipement de sécurité et avec des véhicules non-homologués pour la route.

Ludovic CURT

- Ecole :
 - Fermeture de la classe de CM2 où un cas de COVID19 a été déclaré.
 - Absence d'une institutrice non remplacée : les élèves n'ont pas été accueillis durant cette période.
- Fleurissement : plantations, par les élus, programmées le samedi 8 mai 2021 à 9 h.
- Fournitures d'énergie dans les bâtiments communaux :
 - Electricité : l'adhésion de la Commune de Servas au groupement d'achat du SIEA n'a pas été prise en compte pour l'année 2021. Cette adhésion sera donc reportée pour 2022.
 - Gaz : la Commune a adhéré au groupement de commandes de l'UGAP. Le fournisseur retenu est le Gaz de Bordeaux.

- CME : Les enfants ont commencé la réalisation du totem pour la piste VTT. Les prochains ateliers se tiendront par groupes afin de réduire le nombre de participants.
- Commission « Petite Enfance » : finalisation du jeu du Bois du Suc.
- Restaurant scolaire : les travaux d'aménagement de la cuisine sont achevés.

Vincent REYNAUD :

- SIEA : présentation de la future Société d'Economie Mixte pour les Energies de l'Ain (SEM LEA) ayant pour vocation la production d'énergies renouvelables.

Jean-Claude ECOCHARD

- Appartements de la Cure :
 - Restauration du logement libre : l'enchaînement des travaux se déroule bien.
 - Installation de la fibre optique dans un appartement occupé : le raccordement a été installé en façade.
- Appartement vacant de l'école : une personne a visité le logement et est intéressée pour le louer à compter du 1^{er} juin 2021.
- Equipements sportifs et ludiques : le contrôle des panneaux de basket du Gymnase et des aires de jeux est planifié sur la 1^{ère} quinzaine de mai.
- Un tour des voies communales est envisagé pour repérer les arbres non élagués qui gênent les lignes électriques et téléphoniques, afin d'en informer les propriétaires concernés. Les travaux d'élagage devront être effectués afin de ne pas entraver l'installation de poteaux liée au déploiement de la fibre optique.
- Travaux de voirie :
 - Visite d'un chantier d'enrobé projeté, réalisé par l'entreprise COLAS, à la Réna le 6 mai 2021.
 - Aire de retournement « chemin du Sauvage » : afin de permettre au véhicule de la Poste de faire demi-tour lors de la distribution du courrier, un devis sera sollicité pour créer une aire de retournement.
 - Parking poids lourds :
 - Ilot : un devis sera demandé pour la réalisation d'une bande de pelouse synthétique.
 - Terre-plein : devis de l'entreprise Bresse-Paysage d'un montant de 1 920 € TTC pour l'installation de lisses en bois
➔ Devis validé.

Olivier PETITJEAN

➤ Plateforme pour les bacs d'ordures ménagères au Val Roman à côté du transformateur :

- Devis de l'entreprise FALAISE TP de 2 229 € TTC :

➔ Devis validé.

Les travaux se feront en même temps que les travaux du parking poids lourds prévus courant mai.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER

➤ Souhait d'un Président d'Association pour une rencontre entre les Associations et les Elus.

Prochaine séance du conseil : Jeudi 3 juin 2021

Séance levée à : 23h20

Affiché le 12 mai 2021

BLANC Virginie		LAURENT Elodie	Excusée
CRESPEL Michel		LEGRAIS-BOUCHER Pascal	
CURT Ludovic 2 ^{ème} adjoint		MAYOUSSIER Christèle 1 ^{ère} adjointe	
ECOCHARD Jean-Claude 4 ^{ème} adjoint		PETITJEAN Olivier	
FREBAULT Aurélie		PIERRE Cathy	Excusée
GISBERT-CUREAU Stéphane		PLISSONNIER Marie-Laure	
GUERIN Serge Maire		REYNAUD Vincent	